

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES  
CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC**

**ÉTATS FINANCIERS**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ  
LE 31 MARS 2019**

© Raymond Chabot  
Grant Thornton

2019/09/27  
15:31

**Autre point – informations comparatives auditées par un prédécesseur**

Les états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 mars 2018 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états une opinion avec réserve en date du 23 mai 2018, en raison des éléments décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve ».

**Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité de ses activités, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à lui.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

**Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Québec

Le

 Raymond Chabot  
Grant Thornton

PROJET

# CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

## RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2 0 1 9	2 0 1 8	
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>			
Subventions du Ministère de la Justice	1 981 290	1 981 290	1 689 410
Contributions pénales	155 000	109 786	138 801
Intérêts sur l'encaisse et dépôt assujettis à des restrictions	3 950	3 038	4 854
	<u>2 140 240</u>	<u>2 094 114</u>	<u>1 833 065</u>
<b>CHARGES (annexe)</b>			
Traitements	1 790 924	1 645 418	1 600 795
Frais des locaux	112 751	109 568	53 783
Frais des services	37 909	30 104	30 206
Frais d'administration	76 450	127 309	99 919
	<u>2 018 034</u>	<u>1 912 399</u>	<u>1 784 703</u>
	<u>122 206</u>	<u>181 715</u>	<u>48 362</u>
<b>AUTRES PRODUITS (CHARGES)</b>			
Gain sur disposition d'immobilisations corporelles	-	77 282	-
Sinistre -			
Coût des travaux	-	-	(28 334)
Indemnité de l'assureur	-	-	38 319
	<u>-</u>	<u>77 282</u>	<u>9 985</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>122 206</u></u>	<u><u>258 997</u></u>	<u><u>58 347</u></u>

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

## ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2 0 1 9				2 0 1 8	
	Investi en immobilisations corporelles	Affecté Fonds des contributions pénales	Fonds Maison	Non affecté	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	308 208	331 776	-	107 455	747 439	689 092
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	64 019	(9 073)	-	204 051	258 997	58 347
Affectations externes (note 6)	-	96 597	224 922	(321 519)	-	-
Investissements en immobilisations corporelles	(225 710)	-	-	225 710	-	-
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>146 517</b>	<b>419 300</b>	<b>224 922</b>	<b>215 697</b>	<b>1 006 436</b>	<b>747 439</b>

Raymond Clobot  
Grant Thornton

PROJET

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC**

**BILAN**

**AU 31 MARS 2019**

	2019	2018
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	333 963	320 425
Comptes débiteurs -		
Taxes à la consommation	24 066	11 380
Autres	60 457	9 468
Charges reportées au prochain exercice	14 389	4 597
	<u>432 875</u>	<u>345 870</u>
<b>ENCAISSE ET DÉPÔT ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS (note 4)</b>	644 222	331 776
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)</b>	<u>146 517</u>	<u>308 208</u>
	<u><u>1 223 614</u></u>	<u><u>985 854</u></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Comptes créditeurs -		
Salaires	182 589	191 586
Sommes à remettre à l'État	21 550	27 586
Autres fournisseurs	13 039	19 243
	<u>217 178</u>	<u>238 415</u>
<b>ACTIF NET</b>		
<b>AFFECTÉ</b>		
Investi en immobilisations corporelles	146 517	308 208
Fonds des contributions pénales (note 6)	419 300	331 776
Fonds maison (note 6)	224 922	-
<b>NON AFFECTÉ</b>	<u>215 697</u>	<u>107 455</u>
	<u>1 006 436</u>	<u>747 439</u>
	<u><u>1 223 614</u></u>	<u><u>985 854</u></u>

**SIGNÉ AU NOM DU CONSEIL**

\_\_\_\_\_, administrateur

\_\_\_\_\_, administrateur

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC**

**FLUX DE TRÉSORERIE**

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019**

	2019	2018
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent des produits sur les charges	258 997	58 347
Éléments n'affectant pas la trésorerie -		
Gain sur disposition	(77 282)	-
Amortissement	13 263	11 837
	<hr/>	<hr/>
Fonds générés par les opérations	194 978	70 184
Variation des éléments hors caisse -		
Comptes débiteurs	(63 675)	(13 230)
Charges reportées au prochain exercice	(9 792)	2 260
Comptes créditeurs	(21 237)	73 016
	<hr/>	<hr/>
	100 274	132 230
	<hr/>	<hr/>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT</b>		
Variation de l'encaisse et dépôt assujettis à des restrictions	(312 446)	(71 269)
Acquisition d'immobilisations corporelles	(141 152)	(7 653)
Produit sur disposition d'immobilisations corporelles	366 862	-
	<hr/>	<hr/>
	(86 736)	(78 922)
	<hr/>	<hr/>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
	13 538	53 308
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>		
	320 425	267 117
	<hr/>	<hr/>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>		
	333 963	320 425
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>
<b>LA TRÉSORERIE ET LES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE COMPRENNENT :</b>		
Encaisse	333 963	320 425
	<hr/> <hr/>	<hr/> <hr/>

# CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

### 1. STATUTS ET OBJECTIFS

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), est exempté d'impôts. Ses objectifs sont d'offrir du réconfort et du soutien moral aux victimes d'actes criminels, de les informer de leurs droits et de leur fournir support et accompagnement dans leurs démarches.

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été préparés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### Utilisation d'estimations -

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction ait recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Ces estimations sont révisées périodiquement et des ajustements seront apportés au besoin aux résultats de l'exercice au cours duquel ils deviennent connus.

#### Comptabilisation des produits -

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits d'intérêts sur l'encaisse et dépôt assujettis à des restrictions sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie -

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, les découverts bancaires, l'excédent des chèques tirés sur les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition. De plus, les placements temporaires affectés à des garanties ne sont pas inclus dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie.

#### Instruments financiers -

##### Évaluation -

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés où ils sont évalués à la valeur comptable ou à la valeur d'échange.

Il évalue ultérieurement ses actifs et passifs financiers au coût ou au coût après amortissement, à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres et des autres placements cotés sur un marché actif qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées aux résultats.



# CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers (suite) -

Évaluation (suite) -

Les actifs et passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des comptes débiteurs excluant les taxes à la consommation, de l'encaisse et dépôt assujettis à des restrictions et des comptes créditeurs excluant les sommes à remettre à l'État.

Dépréciation -

Tous les actifs financiers, à l'exception de ceux évalués à la juste valeur, sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transactions -

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne sont pas évalués à la juste valeur est majorée des coûts de transactions directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Immobilisations corporelles et amortissement -

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et l'amortissement est calculé selon les méthodes et les taux suivants :

	Méthodes de l'amortissement	Taux
Bâtisse	Dégressif	4 %
Aménagement paysager	Dégressif	10 %
Améliorations locatives	Linéaire	10 %
Ameublement et équipement de bureau	Dégressif	20 %
Équipement informatique	Dégressif	30 %

### 3. BUDGET

Le budget a été préparé par l'organisme et n'est présenté que pour fins de comparaison.

### 4. ENCAISSE ET DÉPÔT ASSUJETTIS À DES RESTRICTIONS

	2019	2018
	\$	\$
Encaisse	644 222	273 604
Dépôt à terme, échu au cours de l'exercice	-	58 172
	644 222	331 776

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

## 5. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2 0 1 9		2 0 1 8
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
	\$	\$	\$
Terrain	-	-	126 000
Bâtisse	-	-	156 345
Aménagement paysager	-	-	7 235
Améliorations locatives	113 481	5 675	-
Ameublement et équipement de bureau	133 431	106 095	11 387
Équipement informatique	47 268	35 893	7 241
	<u>294 180</u>	<u>147 663</u>	<u>308 208</u>

## 6. AFFECTATIONS EXTERNES

Fonds des contributions pénales -

Le Bureau d'aide aux victimes d'actes criminels (ci-après le « BAVAC »), bailleur de fonds de l'organisme, a permis à l'organisme, depuis 2011, de créer un fonds affecté servant à financer des dépenses ponctuelles non récurrentes au bénéfice des victimes d'actes criminels par le biais de projets, d'activités ou d'outils. Au cours de l'exercice le BAVAC a autorisé une affectation de 96 597 \$ au solde de ce fonds. De plus le fonds des contributions pénales a augmenté de 14 825 \$ provenant des intérêts générés sur le solde de l'encaisse réservées depuis la création de ce fonds et diminué d'un montant de 23 898 \$ correspondant à 14 927 \$ pour des outils et une contribution de 8 971 \$ au programme québécois de remboursement pour les proches de personnes décédées à la suite d'un acte criminel. Toute utilisation de ce fonds doit être approuvée par le Conseil d'administration.

Fonds maison -

Au cours de l'exercice, l'organisme a créé un fonds maison dont le montant transféré a été déterminé par le BAVAC. En vertu d'une entente, l'organisme peut conserver l'excédent de 224 922 \$ provenant de la vente de la maison. Toute utilisation de ce fonds doit être approuvée par le BAVAC

## 7. ENGAGEMENTS

L'organisme loue des locaux et de l'équipement en vertu de contrats de location-exploitation expirant de août 2020 à août 2028. Les loyers minimums futurs, excluant les frais communs, s'établissent comme suit :

Exercice se terminant les 31 mars 2020	107 760
2021	101 347
2022	96 737
2023	88 909
2024	91 373
2025 et suivants	<u>412 053</u>
	<u>898 179 \$</u>

**CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC****NOTES COMPLÉMENTAIRES****POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019****8. EXPOSITION AUX RISQUES**

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques. L'analyse suivante indique l'exposition et les concentrations de l'entité aux risques à la date du bilan.

**Risque de crédit -**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. Les principaux risques de crédit pour l'organisme sont liés aux comptes débiteurs excluant les taxes à la consommation. L'organisme évalue de façon continue les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

**Risque de liquidité -**

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement en regard de ses comptes créditeurs excluant les sommes à remettre à l'État. La société gère son risque de liquidité en exerçant une surveillance constante des flux de trésorerie prévisionnels et réels, ainsi qu'en gérant les échéances des passifs financiers.

**9. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de l'exercice 2018 ont été reclassés pour rendre leur présentation comparable à celle adoptée en 2019.

## CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES D'ACTES CRIMINELS - RÉGION DE QUÉBEC

ANNEXE

## CHARGES

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2019

	2019		2018
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
<b>TRAITEMENTS</b>			
Salaires	1 519 961	1 370 353	1 370 885
Charges sociales	270 963	275 065	229 910
	<u>1 790 924</u>	<u>1 645 418</u>	<u>1 600 795</u>
<b>FRAIS DES LOCAUX</b>			
Loyers	88 681	74 877	17 166
Entretien et réparation	11 720	14 204	18 444
Relocalisation des locaux	550	6 676	1 532
Énergie	6 000	4 445	3 902
Assurances	3 200	2 506	3 041
Taxes	2 600	1 185	2 380
Amortissement des immobilisations corporelles	-	5 675	7 318
	<u>112 751</u>	<u>109 568</u>	<u>53 783</u>
<b>FRAIS DES SERVICES</b>			
Frais de déplacement et de représentation	21 700	17 160	17 219
Formation	14 109	10 655	9 837
Assurances	1 600	1 645	1 849
Documentation et abonnements	500	644	1 301
	<u>37 909</u>	<u>30 104</u>	<u>30 206</u>
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION</b>			
Télécommunications	10 000	15 089	18 311
Papeterie, frais de bureau et impression	15 000	13 746	10 753
Poste et messagerie	-	3 479	2 573
Entretien, réparation et contrats de services	10 000	1 579	996
Frais informatiques	10 000	13 888	8 894
Honoraires professionnels	25 000	42 222	25 447
Projets spéciaux - fonds des contributions pénales	-	23 898	25 328
Publicité et promotion	1 000	429	737
Frais de réunion	4 600	2 772	1 548
Frais bancaires	850	2 619	813
Amortissement des immobilisations corporelles	-	7 588	4 519
	<u>76 450</u>	<u>127 309</u>	<u>99 919</u>